

60 Millions
de Piétons

ASSOCIATION NATIONALE



Régionales 2021



Mieux se déplacer à pied
Deux axes d'action pour
un plan « Marche à pied » régional



Les questions de mobilité sont devenues une priorité majeure de nos concitoyens. Il revient aux régions d'y répondre en encourageant la conjugaison des différents moyens de déplacement susceptibles de satisfaire leurs besoins de se déplacer, qu'ils vivent en zones rurales, en zones périurbaines ou dans les centres urbains. L'enjeu de ce nouveau mandat régional est de les orienter vers les mobilités compatibles avec la transition écologique, puisque les Régions sont, depuis la dernière loi d'orientation sur les mobilités, totalement ou par délégation, autorités organisatrices de la mobilité.

Parmi tous les moyens de déplacement, la marche à pied est trop souvent oubliée. Or, la marche à pied est, sans contexte, la seule mobilité à rassembler toutes les vertus. Elle est la plus économique, la plus sociale, la plus propre, la plus saine. Elle est un bienfait pour la santé. Elle est gratuite pour tous. Elle est l'alliée des transports collectifs. Elle est la meilleure réponse dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Investir dans la marche s'avère hautement rentable au regard de son rapport coût/bénéfice. La marche contribue largement au développement économique, social, sanitaire, culturel et touristique d'une région. Pour ce faire, la marche doit être attractive et accessible à tous.

Les Régions sont pleinement dans leur rôle et leur compétence pour encourager la marche à pied et à la mettre au sommet de la hiérarchie des modes de déplacement en présentant dans leur programme un **Plan « Marche à pied » régional** ambitieux, à l'instar d'autres régions européennes.

Un tel **plan « Marche à pied »** peut s'appuyer sur deux axes d'actions: la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la marche à pied au travers huit propositions et l'amélioration de la marchabilité des territoires au travers six propositions.

Premier axe- La mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la marche à pied par :

- 1- L'adoption d'un **plan « Marche à pied » régional**, programmant et budgétisant les projets d'actions avec un objectif d'augmenter la part modale de la marche à pied et de favoriser l'autonomie des personnes à mobilité réduite.
- 2- La nomination d'un référent piéton au sein de l'équipe régionale, formé aux problématiques de la marche à pied, garant de la prise en compte des piétons dans les projets régionaux (voirie, urbanisme, transports, accessibilité, ...). Une politique de la marche à pied ne peut réussir que si elle est incarnée et portée.
- 3- La prise en compte des déplacements à pied dans les données d'un observatoire des mobilités.
- 4- Le traitement systématique de la marche à pied dans les thématiques du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET, nommé SDRIF en Ile de France) , comme par exemple dans l'implantation des infrastructures d'intérêt régional, dans les questions de désenclavement des territoires ruraux, dans l'intermodalité et dans le développement des transports.
- 5- La priorisation de la marche à pied dans le cadre de l'élaboration des plans de mobilité en interaction avec les autres mobilités, en particulier celles des transports interurbains et scolaires.
- 6- Le soutien aux politiques de la ville et à la rénovation urbaine, privilégiant l'accessibilité à pied par l'amélioration des infrastructures piétonnes.
- 7- La création de systèmes d'incitation à la marche à pied dans le cadre des programmes de financement sur la mobilité durable, en addition de ce que la plupart des Régions font pour le vélo.
- 8- Le soutien à la recherche et à l'innovation sur les outils numériques dédiés à la marche à pied.

Second axe -L'amélioration de la marchabilité des territoires par :

- 1- L'inventaire des discontinuités des cheminements piétons et des effets de coupures des infrastructures de transport (routes, voies ferrées et fluviales, tramway, site propre, ..) et la mise en œuvre d'un programme de leur suppression.
- 2- La réalisation d'audits portant sur l'accessibilité à pied aux transports interurbains et urbains. Que l'on prenne le bus, le métro ou le tramway, il faut pouvoir y accéder facilement, sans détour et sans contrainte, comme par exemple l'accès aux arrêts des transports scolaires.
- 3- Le soutien des initiatives des communes et de leurs projets pour financer des aménagements de voirie rendant l'espace public marchable comme par exemple un programme de libéralisation des trottoirs, un programme d'éclairage des trottoirs, un programme de sécurisation des itinéraires piétons, un programme de signalétique piétonne).
- 4- La promotion d'une coexistence harmonieuse entre piétons et cyclistes, dans le cadre des plans « vélo ».
- 5- Le développement de systèmes d'informations numériques regroupant tous les modes de transport tenant compte des liens entre la marche à pied et ces différents modes.
- 6- L'élaboration et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation pour promouvoir la marche à pied comme un moyen de déplacement à part entière.